



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ville de Royat – Station CNI – Passeport – Logiciel Prise de Rendez-vous – TROOV

**Le Maire de Royat,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

**VU** le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

**VU** la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

**VU** la proposition de l'entreprise TROOV, en date du 30/09/2024,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'hébergement et la maintenance d'un logiciel de prise de rendez-vous pour la station CNI-Passeport de la ville de Royat,

**CONSIDERANT** que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

## DECIDE

**Article 1** : L'entreprise TROOV sise 1 impasse de L'Eglise à 13700 MARSEILLE, est retenue pour l'hébergement et la maintenance d'un logiciel de prise de rendez-vous pour la station CNI-Passeport de la ville de Royat, pour un montant de 850.00 € HT soit **1 020.00 € TTC**.

**Article 2** : Les caractéristiques et le devis sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise TROOV
- M. le Directeur Général des Services pour exécution

Fait à Royat, le 28/10/2024

**Le Maire,**

**Marcel ALEDO**

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).







161

**SAS TROOV RDV**

Editeur de logiciels innovants  
1 Impasse de l'Eglise  
13007 - MARSEILLE  
FRANCE

Siret : 91482436200018  
Email : gregoire.rb@troov.com  
Site web : https://www.troov.com

**DEVIS**

N° : DEV00000661  
Date : 30/09/2024  
N° client : CLT00000418  
Devis valable jusqu'au  
29/11/2024

**Mairie de Royat**

46 Bd Barrieu  
63130 Royat

**Réf. : Devis solution de prise de rendez-vous et d'agenda en ligne**

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
<b>Nos tarifs sont encadrés et respectent l'indice Syntec.</b>					
<b>COÛT DE FONCTIONNEMENT À L'ANNÉE - (engagement 2 ans)</b>					
<i>Hébergement et Maintenance, Mises à jour, Assistance et Support</i>					
1/ RDV EN LIGNE jusqu'à 2 500 rdvs annuel	1,00	850,00 €	0,00%	850,00 €	20,00%
<b>Sous-total</b>				<b>850,00 €</b>	
<b>COÛT DE MISE EN PLACE ET FORMATION</b>					
<i>Création du projet global + Paramétrage des agendas et scénarios parcours usagers + Mise en place des messages de confirmation + Création des utilisateurs avec droits d'accès + Reprises des données depuis la solution actuelle (si fichier exploitable)</i>					
2/ MISE EN PLACE SOLUTION GLOBALE	1,00	250,00 €	100,00%	0,00 €	20,00%
3/ FORMATION UTILISATEURS EN VISIO	1,00	250,00 €	100,00%	0,00 €	20,00%
<b>Sous-total</b>				<b>0,00 €</b>	

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	850,00 €	20,00%	170,00 €

<b>Total HT</b>	<b>850,00 €</b>
TVA	170,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 020,00 €</b>

<b>Règlement</b>	Virement
<b>Echéance(s)</b>	

**Pour acceptation**

Date et signature

Visa finances

Bon pour accord,  
le maire

Bon pour acceptation des conditions de licence de la solution de Gestion de Flux de Troov RDV